

AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE

PROJET DE DÉVIATION DE PLANCOËT SUR LES COMMUNES DE PLUDUNO, SAINT-LORMEL ET PLANCOËT CONCERTATION PHASE 1 RELATIVE AU CHOIX DE LA VARIANTE DE TRACÉ

Conformément aux dispositions des articles L.103-2 et R.103-1 2° du Code de l'Urbanisme et de la délibération du Conseil Départemental du 8 novembre 2021, le Département des Côtes d'Armor organise une concertation sur le projet de déviation de Plancoët par les Routes Départementales 768 et 794.

La concertation se déroulera tout au long de la conception du projet et s'articulera en 2 phases. La première phase 1 de concertation du public, relative au choix de la variante de tracé établi sur la base des études préliminaires, se tiendra du **mercredi 15 décembre 2021 (9 heures) au jeudi 17 février 2022 (17 heures) inclus** en mairies de Pluduno, Saint-Lormel et Plancoët.

Cette première phase 1 de la concertation a pour objet d'informer le public, de recueillir les avis, observations et propositions du public sur l'opportunité du projet de déviation de Plancoët, les partis d'aménagement envisagés, les différentes variantes de tracé et l'analyse comparative multicritères.

Une réunion publique d'échange et d'information se tiendra en présentiel le jeudi 13 janvier 2022 à 19 h 00 à la salle Kreuzau, accès depuis la Rue des Buis à Plancoët. A défaut d'une tenue possible en présentiel du fait du contexte sanitaire, la réunion sera organisée aux mêmes date et heure sous forme numérique en distanciel. Un lien sera mis en ligne à cette fin sur le site internet du Département : <https://cotesdarmor.fr/participations-publiques>

Le public pourra consulter le dossier de concertation à partir du mercredi 15 décembre 2021 (9 heures) :

- sur support papier en mairies de PLUDUNO, SAINT-LORMEL et PLANCOËT aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies ;
- sur le site internet du Département : <https://cotesdarmor.fr/participations-publiques>

Le site internet centralisera les informations sur le projet et la concertation. Un lien vers le site internet sera mis en place sur les sites internet des communes concernées par le projet : PLUDUNO, SAINT-LORMEL et PLANCOËT.

Une exposition publique de panneaux d'information se tiendra du mercredi 15 décembre 2021 (9 h) au jeudi 17 février 2022 (17 h) dans le hall de la Salle des Fêtes de Plancoët - Rue de la Madeleine à PLANCOËT. Elle sera accessible aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Plancoët. Les panneaux d'information exposés seront également consultables sur le site internet du Département.

Le groupement de maîtrise d'Oeuvre en charge des études et les Services du Département se tiendront à la disposition du public lors de permanences les :

- Lundi 17 janvier 2022 de 14 h à 18 h – Salle Rubis (rez-de-chaussée de la Salle des Fêtes) – Rue du Général de Gaulle à Plancoët
- Samedi 22 janvier 2022 de 9 h à 12 h en mairie de Saint-Lormel
- Samedi 29 janvier 2022 de 9 h à 12 h en mairie de Pluduno
- Samedi 5 février 2022 de 9 h à 12 h – Salle Rubis (rez-de-chaussée de la Salle des Fêtes) – Rue du Général de Gaulle à Plancoët

Des ateliers thématiques se tiendront dans les salles Émeraude et Corail (rez-de-chaussée de la Salle des Fêtes) – Rue de la Madeleine à Plancoët :

- Atelier n° 1 à destination des associations le mardi 18 janvier 2022 à 19 h 00
- Atelier n° 2 à destination du monde agricole le lundi 24 janvier 2022 à 14 h 00
- Atelier n° 3 à destination des acteurs économiques le lundi 24 janvier 2022 à 19 h 00

Les personnes souhaitant participer à ces ateliers sont invités à s'inscrire au préalable par mail à l'adresse suivante : [ContactDIMM@cotesdarmor.fr](mailto>ContactDIMM@cotesdarmor.fr) ou par téléphone au 02 96 77 69 05 en précisant l'atelier choisi.

Durant la phase 1 de la consultation, le public pourra présenter ses observations et propositions, du mercredi 15 décembre 2021 (9 heures) au jeudi 17 février 2022 (17 heures) inclus :

- par voie électronique, en les déposant sur le site internet du Département à l'adresse suivante : <https://cotesdarmor.fr/participations-publiques>
- par voie manuscrite sur les registres mis à disposition à cet effet en mairies de PLUDUNO, SAINT-LORMEL et PLANCOËT aux jours et heures d'ouverture des mairies
- par courrier postal avant la clôture de la phase 1 de la concertation (jeudi 17 février 2022 à 17 h 00) à l'adresse suivante : Conseil Départemental des Côtes d'Armor – Direction des Infrastructures, de la Mobilité et de la Mer – A l'attention de M. le Directeur – 9 Place du Général de Gaulle - CS 42371 – 22023 SAINT-BRIEUC Cedex 1

Entre la phase 1 et la phase 2 de la concertation, le public pourra continuer à faire part de ses observations et propositions par courrier postal à l'adresse visée ci-dessus ou par voie électronique à l'adresse mail : ContactDIMM@cotesdarmor.fr

Les événements de la concertation (réunions, permanences ou ateliers) et l'exposition publique se tiendront dans le strict respect des mesures sanitaires prescrites par la réglementation en vigueur.

Les événements complémentaires éventuels (permanences, ateliers ou réunions supplémentaires) seront annoncés par différents modes de publicité (publication dans la presse locale, affichage, bulletins municipaux, espace internet dédié, ...).

A l'issue de la première phase 1 de concertation, un bilan sera établi et mis à disposition du public sur le site internet du Département : <https://cotesdarmor.fr/participations-publiques>, ainsi que dans les mairies de PLUDUNO, SAINT-LORMEL et PLANCOËT.

Les observations et propositions formulées entre les deux phases de concertation seront intégrées dans le bilan de la phase 2.